



RÈGLEMENT 277-16-005

RÈGLEMENT NO 277-16-005 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

RÉSOLUTION 2016-06-107

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., C-47.1) édicte au chapitre V, section I, article 19 que toute municipalité locale peut adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QU'actuellement, les couches jetables constituent le troisième déchet en importance dans les sites d'enfouissement et qu'elles peuvent prendre jusqu'à 500 ans pour se décomposer;

ATTENDU QUE la Municipalité veut promouvoir l'utilisation de couches lavables afin de diminuer le volume des matières dirigées vers les sites d'enfouissement et encourager les gestes visant la préservation de l'environnement et le développement durable;

ATTENDU QUE cette initiative s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de réduire l'enfouissement des déchets et des coûts reliés à cette opération;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière tenue le 4 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

Que le règlement portant le numéro 277-16-005 soit adopté et qu'il soit décrété et statué par ce qui suit:

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement décrétant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables ».

ARTICLE 3. BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de mettre en place un programme de subvention aux familles de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu qui utilisent les couches lavables et réutilisables en vue de permettre la diminution du volume de couches jetables envoyé à un site d'enfouissement.

ARTICLE 4. PERSONNES ADMISSIBLES

Les personnes admissibles au programme de subvention sont celles qui, au moment de l'acquisition de couches lavables, sont résidentes sur le territoire de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et détentrices de l'autorité parentale d'un enfant âgé de douze (12) mois ou moins ou dont la naissance de l'enfant est prévue dans les trois (3) prochains mois.

RÈGLEMENT NO 277-16-005 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

ARTICLE 5. MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le montant de la subvention consentie dans le cadre du présent programme est de 100 \$ par enfant, à la suite de l'achat d'un minimum de 15 couches lavables.

ARTICLE 6. DEMANDE DE SUBVENTION

Toute demande de subvention doit être formulée par écrit, sur le formulaire prescrit à cette fin et accompagnée des documents suivants :

- Une copie d'un document démontrant que le requérant réside sur le territoire de la Municipalité;
- L'original de la facture ou du reçu d'achat sur lequel sont indiqués le nombre de couches, le nom de l'entreprise ainsi ses numéros de TPS et TVQ et preuve de paiement;
- Preuve de la naissance ou de l'adoption de l'enfant bénéficiaire des couches. (Pour les demandes faites avant la naissance de l'enfant, cette preuve pourra être acheminée dans un second envoi et la subvention sera payable suite à la réception de cette preuve.)

ARTICLE 7. DÉBUT DU PROGRAMME

Pour être admissible au programme, l'achat des couches doit avoir été fait après le 1er juin 2016.

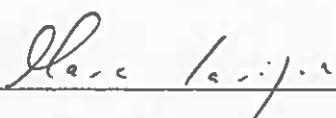
ARTICLE 8. DURÉE DU PROGRAMME

Le présent règlement se terminera le 31 décembre 2018, à moins que le conseil municipal en décide autrement à l'échéance du programme. La durée du programme pourra être prolongée par résolution du conseil.


ARTICLE 9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

SIGNATURES



Marc Lavigne, maire



Nancy Fortier, directrice générale

Avis de motion : 4 mai 2016

Adoption : 8 juin 2016

Publication : 9 juin 2016

**RÈGLEMENT NO 277-16-005 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE
SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES**

**ANNEXE A : EXEMPLE DE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION POUR LE PROGRAMME DE SUBVENTION
POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES**

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

DEMANDE DE SUBVENTION Inscrivez le montant pour l'achat de couches lavables « taxes en sus » faisant l'objet de la présente demande de subvention :

Nombre de couches achetées :

DOCUMENTS JOINTS À LA PRÉSENTE

- Preuve de résidence
- Preuve de naissance ou de l'adoption de l'enfant
- Preuve d'achat et de paiement des couches (facture originale où apparaît le nom du commerçant)

ENGAGEMENT D'HONNEUR À UTILISER LES COUCHES LAVABLES

En connaissance de cause, je, soussigné (e) m'engage à utiliser les couches lavables, lesquelles feront l'objet d'une subvention de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

Signature : _____

Statut de l'autorité parentale : _____

Date de réception du formulaire : _____